



# En cas de feu de forêt

## ■ Avant :

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers
- Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables (cyprès)
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

## ■ Pendant :

### Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- Si possible, attaquer le feu
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche

**Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris**

- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers

### Si vous êtes en voiture :

- Ne pas sortir si vous êtes surpris par un front de flamme

- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être facilement repéré)

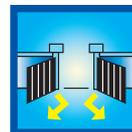
### Votre habitation est exposée au feu de forêt :

- N'évacuer que sur ordre des autorités
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Arroser le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, ...)
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (avoir à portée de main des gants en cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes). Ne surtout pas utiliser des tissus synthétiques.

## ■ Après :

- Sortir protégé
- Eteindre les foyers résiduels
- Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération)

## ■ Rappel des Consignes



**A savoir : d'après le code forestier, les particuliers qui possèdent des terrains aux abords de la forêt ont l'obligation de débroussailler leurs parcelles (50 mètres minimum). Une maison autour de laquelle on a ôté les broussailles est un bon abri.**

# Les bons réflexes en cas de feux de forêt...

## l'envers du décor

Patrick CODER

Président de l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile des Bouches du Rhône

**Même s'il revient chaque année, le feu de forêt n'est pas une fatalité, il fait partie des événements qui se préparent.**

Tout comme le font l'État, les Collectivités territoriales et les Etablissements publics qui mènent des actions de préventions, d'aménagement et en dernier recours de lutte, chacun d'entre nous se doit de

compléter cette trilogie en intégrant ce risque dans notre mode de vie lorsque nous habitons en milieu forestier ou à proximité immédiate.

Même si l'incendie de forêt peut être classé dans les risques à cinétique lente, avec parfois des accélérations tra-

**Cette action du citoyen n'aurait jamais dû s'étioler, car elle a toujours existé et plus particulièrement pour le risque feu de forêt.**

giques liées à la vitesse du vent et au relief, ce n'est jamais au dernier moment qu'il faut l'envisager et lorsque un empilement de négligences ou d'ignorances du danger s'additionnent, l'ambiance créée par le feu et les fumées qui le précèdent va fatalement générer angoisse, peur quand ce n'est pas des crises de

panique qui réduisent alors considérablement les capacités de décision des impliqués et entravent souvent le bon déroulement du déploiement des secours et de leur intervention.

La loi de modernisation de la sécurité civile a repositionné le citoyen pour en faire « *le premier acteur de la sécurité civile* » afin de lui retirer, tant que faire se peut, l'étiquette d'un assisté permanent attendant, les bras croisés, l'arrivée des secours.

**Cette action du citoyen n'aurait jamais dû s'étioler, car elle a toujours existé et plus particulièrement pour le risque feu de forêt.**

L'incendie de forêt, c'est un peu « Docteur Jekyll et Mister Hyde », depuis la nuit des temps il fascine les populations et il leur fait peur. Dans leur imaginaire, il y a souvent de magnifiques couleurs, un flamboiement superbe, surtout la nuit, mais le bruit, lui, n'est jamais évoqué. Rien à voir avec le bruit pétillant, douillet et rassurant d'un feu de cheminée, bien au contraire, car viennent s'y mêler celui des moteurs d'avions, des hélicoptères, des camions auxquels viennent s'ajouter le grondement propre du brasier, les cris et le rugissement du vent que le feu peut amplifier, ... Autant d'éléments qui aident à déstabiliser les populations impliquées. A cela viennent s'ajouter « *les voyeurs* », le terme est fort mais il ne faut pas hésiter à l'utiliser, car ils sont trop souvent présents et « *ne participent à rien* », ou plutôt si, à accroître la confusion et la gêne dans la bonne organisation d'une évacuation, le déplacement des moyens de secours ou pire encore l'intervention des moyens aériens, une action primordiale sur un départ de feu.

**Parmi les bons réflexes avant l'évènement, manque aujourd'hui celui d'une connaissance plus détaillée de son environnement et du phénomène.**

Par exemple : « *Une colonne de fumée verticale, pas de vent pour incliner la colonne de convection : c'est le signe d'un feu qui marche au pas.* » une situation qui facilite la mise en œuvre des mesures de sauvegarde. « *Mais si la fumée s'incline ou se couche sur l'horizon, c'est que le vent va*

**Parmi les bons réflexes avant l'évènement, manque aujourd'hui celui d'une connaissance plus détaillée de son environnement et du phénomène.**

*aider le feu à prendre de la vitesse* » diminuant ainsi les temps de mise en œuvre de ces mesures ...

Bon à savoir : « *Le feu ne suivra pas forcément le lit du vent. Il pourra être influencé par le relief (vallons, cols et barres rocheuses) autant d'accélération ou de freins à sa propagation* » connaître le positionnement de son habitat, par rapport à la topographie du terrain, devient alors un atout majeur qui peut considérablement influencer notre mise en sécurité.

Pendant l'évènement certes, il faut appliquer les consignes habituelles propres au feu de forêt, mais nous n'insisterons jamais assez sur la connaissance de nos propres capacités à réagir :

**Nous ne lutterons jamais** contre le feu (sauf à être Sapeur-pompier disposant de la formation et de l'équipement adapté - pour mémoire les flammes atteignent très souvent 3 fois la hauteur des arbres qu'elles sont en train de dévorer),

**Nous prendrons en compte et exécuterons** rapidement les mesures d'évacuation prises par les autorités, si nous n'avons pas satisfait aux obligations qui sont les nôtres, notamment celles d'un débroussaillage réglementaire autour de notre habitation et des chemins qui y conduisent. Trop d'évacuations se déroulent dans un climat tendu, exacerbé par le stress, entre habitants et autorités

Mais évidemment, **nous mettrons en œuvre des mesures d'autoprotectons pensées**, avant la survenance du risque en établissant notre Plan Familial de Mise en Sécurité que nous aurons testé avec notre famille.

Et puis pour conclure sur ce modeste retour d'expérience, vous pourrez compter, tout au moins dans le sud de notre pays, sur les milliers de bénévoles des Comités Communaux Feux de Forêts ou des Réserves Communales de Sécurité Civile pour vous aider à mieux appréhender ce risque et en maîtriser sa prévention.



Embouteillage lors d'un incendie forêt.  
© ADCCFF13